



## **Pistes de réflexion et recommandations**

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) présenté au ministère des Finances dans le cadre des Consultations prébudgétaires 2025

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA  
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA

Le 28 août 2025

## **Introduction**

[1] L'ACFA, organisme porte-parole de la francophonie albertaine, présente au ministère des Finances son mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025. Fondée en 1926, l'ACFA aura bientôt 100 ans d'existence. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*<sup>1</sup> afin d'incorporer l'organisme.

[2] La francophonie et la dualité linguistique occupent une place essentielle dans l'identité canadienne, et font aussi partie intégrante de l'identité albertaine. En plus d'être l'une des deux langues officielles du pays, le français fut la première langue européenne parlée sur le territoire qui allait devenir l'Alberta. Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français<sup>2</sup>. De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). On compte 75 055 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et des libertés*<sup>3</sup>.

[3] C'est pourquoi l'ACFA collabore étroitement avec le gouvernement afin d'identifier les enjeux propres au développement des communautés francophones en situation minoritaire (« CFMS »), de définir des priorités d'action et des résultats attendus, et de mettre à profit son expertise du terrain pour éclairer les décisions en matière de financement, de politiques publiques et de programmes. Nous fournissons des données probantes pour que le gouvernement fédéral tienne compte des réalités et défis particuliers de l'Alberta et de l'Ouest canadien, et travaillons avec lui à l'élaboration de solutions concrètes, adaptées et durables.

[4] Dans cette perspective, nous souhaitons soumettre au ministère des Finances des pistes de réflexion et des recommandations en vue du budget fédéral 2025. Nos propositions visent à : (1) optimiser l'allocation des ressources financières déjà disponibles pour les langues officielles, (2) préserver les programmes qui ont fait leurs preuves dans les CFMS et (3) saisir les occasions de développer de nouveaux programmes en cohérence avec les priorités établies par le gouvernement fédéral.

---

<sup>1</sup> Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964\\_ACFA-Act.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf)

<sup>2</sup> Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

<sup>3</sup> Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

## **Optimiser l'allocation des ressources financières déjà disponibles pour les langues officielles**

[5] Tout d'abord, l'ACFA estime que le gouvernement fédéral devrait réviser les formules de distribution du financement en langues officielles afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics. Les formules actuelles ne reflètent pas les changements démographiques qui transforment la francophonie canadienne. Or, ces changements entraînent une demande croissante de programmes et de services en français dans certaines régions du pays, notamment en Alberta.

[6] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)<sup>4</sup>. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)<sup>5</sup>. Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick<sup>6</sup>.

[7] Néanmoins, les montants alloués dans une variété de programmes pour les langues officielles placent l'Alberta en situation de désavantage par rapport aux autres provinces, ce qui crée des iniquités dans l'accès aux services en français. À titre d'exemple, une analyse du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde– 2019-2023* (« PLOÉ ») révèle que, lorsqu'on tient compte du poids démographique de la population francophone, l'Alberta se classe au 9<sup>e</sup> rang pour le financement de l'éducation dans la langue de la minorité, avec seulement 60,45 \$ par habitant, soit bien en deçà de la moyenne nationale de 153,13\$<sup>7</sup>.

[8] En ce que concerne le financement accordé aux organismes porte-parole provinciaux en francophonie hors Québec, l'ACFA se classe au 7<sup>e</sup> rang sur 9 en termes de financement avec un montant de 9,64\$ per capita, bien en deçà du montant moyen de 64,97\$. Pour ce qui est du financement des réseaux en immigration francophone, l'Alberta se classe au 7<sup>e</sup> rang sur 11 avec un montant de 13,21\$ per capita, lui aussi en deçà du montant moyen de 51,22\$. Ces écarts ne sont que quelques exemples d'une tendance qui se répète dans plusieurs programmes fédéraux : l'Alberta n'obtient pas sa juste part, devant répondre aux besoins d'une population francophone croissante et très diversifiée, avec des moyens financiers disproportionnellement limités.

[9] Un autre domaine où l'ACFA estime que le gouvernement fédéral pourrait optimiser l'allocation de ses ressources concerne la prestation des services fédéraux au public. Du 9

---

<sup>4</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>5</sup> Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

<sup>6</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

<sup>7</sup> Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta, ACFA et Fédération des parents francophones de l'Alberta. 2024. *Un continuum de l'éducation francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires, pour une francophonie albertaine en croissance*, page 28-29. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241223\\_Memoire\\_Etude-continuum-de-leducation-francophone.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20241223_Memoire_Etude-continuum-de-leducation-francophone.pdf)

décembre 2024 au 17 janvier 2025, l'ACFA a mené un sondage auprès de la population albertaine d'expression française, qui a recueilli 267 réponses. Ce sondage a permis d'identifier des priorités claires pour l'offre de services en français et fournit des données précieuses pour orienter la mise en œuvre de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, portant sur les communications avec le public et la prestation de services<sup>8</sup> afin de maximiser l'allocation des ressources actuelles. Les répondants et répondantes souhaitent particulièrement un meilleur accès en français dans les bureaux et services fédéraux suivants : (1) Service Canada, (2) Agence du revenu du Canada, (3) Tribunaux et services juridiques, (4) Gendarmerie royale du Canada et (5) Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

[10] Lors de la modernisation de la Loi sur les langues officielles en 2023, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*. Cette loi oblige désormais ces entreprises à offrir des services en français aux consommateurs dans les régions à forte présence francophone. Or, le gouvernement fédéral n'a pas encore adopté la réglementation qui définit officiellement ces régions. Du point de vue de l'ACFA, plusieurs zones de l'Alberta répondent pourtant à ce critère, comme nous l'avons déjà souligné. Pour bien desservir ces régions, les Albertains et Albertaines d'expression française souhaitent un meilleur accès aux services en français au sein des entreprises fédérales suivantes : (1) Radio-Canada, (2) Transporteurs aériens, (3) Postes Canada, (4) Radiodiffusion et télédiffusion et (5) Aéroports.

### **Préserver des programmes qui ont fait leurs preuves dans les CFSM**

[11] L'ACFA a pris connaissance des annonces de coupes budgétaires de 7,5% dans les programmes administrés par les ministères d'ici le printemps 2026, et de l'intention du gouvernement fédéral de cibler les programmes qui sont « moins populaires ou n'atteignent pas certains objectifs »<sup>9</sup>. L'ACFA saisit cette occasion souligner des programmes qui ont du succès dans les CFSM en Alberta et qui doivent absolument être protégés.

[12] D'abord, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 4,1 milliards de dollars dans le cadre du *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028* (« PALO »)<sup>10</sup>. Ces fonds sont essentiels au fonctionnement opérationnel de nombreux organismes et institutions des CFSM. Toute coupure dans les programmes et services identifiés dans le PALO auraient des impacts négatifs sur la vitalité des CFSM et la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Rappelons que le gouvernement fédéral a des obligations légales de « prendre des mesures positives pour favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire »<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Loi sur les langues officielles (L. R. C. (1985), ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.)). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>

<sup>9</sup> Ariane Émond. « Compressions budgétaires au fédéral : 'C'est faisable', dit le DPB. » 8 juillet 2025, *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2178181/compressions-coupes-budgetaires-federal-champagne-yves-giroux-dpb>

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada. *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>

<sup>11</sup> Patrimoine canadien. 2024. *Guide sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles : Appui aux communautés et promotion du français et de l'anglais*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/guide.html>

[13] De plus, les CFSM bénéficient de plusieurs programmes et services qui ne sont pas identifiés dans le PALO. Basé sur les résultats du sondage mené par l'ACFA auprès de la population d'expression française en Alberta, les trois secteurs prioritaires où le gouvernement fédéral devrait investir davantage sont : (1) apprentissage et garde de jeunes enfants (41%), (2) radiodiffusion et télédiffusion (39%) et (3) santé publique (38%). En fonction de ces réponses, nous avons identifié trois investissements essentiels à préserver dans un prochain budget fédéral : (1) accords bilatéraux sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, (2) accords bilatéraux pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé et vieillir dans la dignité et (3) Radio-Canada.

### **Apprentissage et garde de jeunes enfants**

[14] L'adoption, en mars 2024, de la *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada* constitue un progrès majeur pour les CFSM. Parmi les principes directeurs du financement prévu par cette loi, on retrouve un engagement à appuyer des programmes et services qui sont inclusifs à l'égard des enfants issus des groupes systématiquement marginalisés, notamment ceux issus des minorités linguistiques francophones<sup>12</sup>. Toutefois, ces progrès ne seront pas acquis tant que la renégociation de l'*Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants*<sup>13</sup> ne sera pas complétée et n'intègre pas des dispositions spécifiques pour les CFSM. Le prochain budget fédéral doit donc prévoir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette Loi et des accords bilatéraux. L'ACFA et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA ») ont déjà déposé un mémoire exposant leurs aspirations pour la mise en œuvre d'un tel accord puisque le système de garde des jeunes enfants par et pour la CFSM joue un double rôle de construction identitaire et de transmission de la langue, en plus du rôle initial de favoriser le bien-être familial et la participation des femmes à l'économie<sup>14</sup>.

### **Santé et services sociaux**

[15] Le 27 février 2023, le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement du Canada ont conclu « une entente de principe en vue d'améliorer les services de santé » en Alberta<sup>15</sup>. Cette entente comprend un principe concernant l'égalité d'accès pour les personnes et les groupes en quête d'équité, dont les communautés de langue officielle en situation minoritaire, c'est-à-dire les communautés francophones en Alberta. En décembre 2023, les deux gouvernements ont signé un accord de financement bilatéral « pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens (2023-2024 à 2025-2026) »<sup>16</sup>. Dans le cadre de cet accord se trouve le

---

<sup>12</sup> Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada (L.C. 2024, ch. 2)

<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-3.55/page-1.html>

<sup>13</sup> Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta-echelle-canada-2021.html>

<sup>14</sup> ACFA et Fédération des parents francophones de l'Alberta. 2023. *Des services de garde qui tiennent compte des besoins de la francophonie albertaine*. [https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20230418\\_Memoire\\_Entente-garderier-federal-provincial\\_FPFA-ACFA\\_FR.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20230418_Memoire_Entente-garderier-federal-provincial_FPFA-ACFA_FR.pdf)

<sup>15</sup> Gouvernement du Canada. 2023. « Le gouvernement du Canada et de l'Alberta concluent une entente de principe en vue d'améliorer les services de santé offerts à la population canadienne. » *Communiqué de presse*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/02/le-gouvernement-du-canada-et-lalberta-concluent-une-entente-de-principe-en-vue-dameliorer-les-services-de-sante-offerts-a-la-population-canadienne.html>

<sup>16</sup> Gouvernement du Canada. 2023. « Accord entre le Canada et l'Alberta pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens. » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/ententes->

plan d'action du gouvernement de l'Alberta qui énonce les priorités de la province en matière de soins de santé, dont les services en français. Cinq projets, soutenus par une somme de 5,4 M\$, sont actuellement mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement de l'Alberta, l'ACFA et le Réseau santé Alberta<sup>17</sup>. Le présent accord arrive à échéance en 2026 et sera à renégocier pour les prochaines années. Le prochain budget fédéral doit prévoir une allocation pour son renouvellement, incluant des dispositions claires en faveur des CFMS de l'Alberta.

### **Radiodiffusion et médias francophones**

[16] Le 20 novembre 2024, l'ACFA a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des transports et communications dans le cadre de son étude sur les services locaux et régionaux de radio, de télévision et en ligne fournis par CBC/Radio-Canada<sup>18</sup>. L'ACFA a rappelé que Radio-Canada joue un rôle essentiel pour les CFMS, particulièrement en Alberta et dans l'Ouest canadien. Pour les membres de nos communautés, être représentés, vus et entendus dans les médias renforce leur sentiment d'appartenance et contribue à prévenir l'assimilation. De plus, Radio-Canada est souvent la seule source d'information accessible en français dans la situation d'urgence comme lors des incendies des Territoires du Nord-Ouest en 2023 et de Jasper en 2024.

[17] Considérant que la *Loi sur les langues officielles* « reconnaît que la Société Radio-Canada contribue par ses activités à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à la protection et la promotion des deux langues officielles »<sup>19</sup>, l'ACFA souhaite que le budget fédéral prévoie un financement adéquat et durable pour garantir la pérennité des services en français en Alberta et dans l'Ouest. 44% des répondants et répondantes au sondage de l'ACFA estiment que Radio-Canada ne reçoit pas suffisamment de financement fédéral pour produire son contenu. Rappelons que dans nos régions, il existe un partage et une complémentarité entre CBC et Radio-Canada, que ce soit au niveau de ressources techniques, d'outils de travail ou d'autres aspects opérationnels. Toute diminution de la capacité de CBC risque d'avoir des répercussions sur Radio-Canada et, par conséquent, sur les services en français offerts en milieu minoritaire.

### **Saisir des occasions de développer de nouveaux programmes en cohérence avec les priorités établies par le gouvernement fédéral**

[18] Le prochain budget fédéral constitue une occasion déterminante pour le gouvernement du Canada de renforcer l'inclusion, la résilience et la prospérité du pays, tout en répondant aux besoins spécifiques des CFMS. Trois axes d'intervention prioritaires permettraient de soutenir le développement économique, social et international du Canada : (1) l'éducation postsecondaire en français, (2) la mobilité de la main-d'œuvre et (3) l'internationalisation de la francophonie. Ces

---

[en-matiere-de-sante/priorites-partagees-matiere-sante/accords-bilateraux-travailler-ensemble/alberta-ensemble-ameliorer-soins.html](#)

<sup>17</sup> Pour d'autres initiatives subventionnées par cette entente, veuillez consulter le communiqué publié conjointement par l'ACFA et le RSA : ACFA et RSA. 2024. « Communiqués : Une entente historique est signée avec le ministère de la Santé. » <https://acfa.ab.ca/Une-entente-historique-est-signee-avec-le-ministere-de-la-sante-de-lalberta/>

<sup>18</sup> Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications – témoignages, 20 novembre 2024. <https://sencanada.ca/fr/Content/Sen/Committee/441/TRCM/106EV-57065-F>

<sup>19</sup> Loi sur les langues officielles (L. R. C. (1985), ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.)).

priorités s'inscrivent dans les thématiques mises de l'avant par l'actuel exercice prébudgétaire fédéral, notamment l'accès à l'éducation, la formation, l'emploi, l'immigration et la place du Canada sur la scène internationale.

### **Éducation postsecondaire en français**

[19] Il est urgent et nécessaire de donner suite aux recommandations issues du 2<sup>e</sup> Sommet sur l'éducation postsecondaire en français en Alberta, tenu en avril 2024<sup>20</sup>. Ce sommet a mis en évidence des défis critiques auxquels font face les établissements postsecondaires francophones dans l'Ouest canadien, notamment une offre limitée et peu diversifiée de programmes. Le rapport final des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire, menés par l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (« ACUFC ») et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (« FCFA ») en 2021-2022, a lui aussi mis en lumière que « les provinces de l'Ouest sont les plus défavorisées » en ce qui a trait à l'offre de programmes en français. On y retrouve 18,8% de la population francophone, mais seulement 7,9% des programmes universitaires francophones en situation minoritaire sont offerts dans cette région<sup>21</sup>. Le sondage mené par l'ACFA confirme ce constat : 71% des répondants et répondantes estiment que les infrastructures postsecondaires francophones ne sont pas équivalentes à celles de la majorité anglophone, et 67% considèrent que l'offre de programmes n'est pas équivalente. À la lumière des priorités fédérales en matière d'accès équitable à l'éducation, il est impératif de consacrer des fonds ciblés pour atteindre une réelle équivalence; l'ACFA souhaite voir la mise en œuvre des recommandations du 2<sup>e</sup> Sommet.

### **Mobilité de la main d'œuvre**

[20] Des mesures structurantes doivent être mises en place pour lever les obstacles à la participation au marché du travail, en particulier en matière de mobilité interprovinciale et de reconnaissance des diplômes étrangers. Dans plusieurs secteurs essentiels : santé, éducation, construction et services sociaux, la rareté de main-d'œuvre est aggravée par des barrières administratives qui freinent l'intégration des travailleurs qualifiés, notamment ceux formés à l'étranger, les nouveaux arrivants francophones et les membres des communautés minoritaires. Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle catalyseur en appuyant l'harmonisation des normes professionnelles, en accélérant les processus de reconnaissance des acquis et en finançant des programmes de transition adaptés aux réalités des francophones. Ces orientations rejoignent les priorités identifiées dans l'exercice prébudgétaire concernant la fluidité du marché du travail et la réduction des contraintes administratives, et gagneraient à intégrer explicitement les dimensions linguistiques et régionales.

### **Internationalisation de la francophonie**

[21] Enfin, il est aussi impératif de renforcer l'internationalisation de la francophonie canadienne. Celle-ci ne doit pas se limiter à l'accueil d'étudiants étrangers francophones, mais s'inscrire comme un pilier de la stratégie canadienne en matière de diplomatie, de commerce, de sécurité et de développement. Le Canada bénéficierait d'un approfondissement de ses relations

---

<sup>20</sup> ACFA. 2024. *Rapport du 2<sup>e</sup> Sommet sur l'éducation postsecondaire de langue française en Alberta*.

[https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-2e-sommet-sur-leducation-postsecondaire\\_vf-2.pdf](https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-2e-sommet-sur-leducation-postsecondaire_vf-2.pdf)

<sup>21</sup> ACUFC et FCFA. 2022. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir, Rapport complet du Bilan des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*.

<https://egpostsecondaire.ca/wpcontent/uploads/2022/11/Rapport.pdf>

économiques, diplomatiques et culturelles avec l'Afrique, les Caraïbes, l'Europe et l'Asie, des régions où la francophonie représente des marchés dynamiques et encore peu exploités par les entreprises canadiennes. Par ailleurs, des partenariats internationaux en éducation, innovation et culture permettraient de positionner les institutions francophones canadiennes comme des acteurs de premier plan sur la scène mondiale. Une telle ouverture contribuerait aussi à la sécurité du pays, tant sur le plan de la coopération en défense que de la résilience économique. Un programme pancanadien de soutien à l'internationalisation de la francophonie, combinant diplomatie, échanges, immigration économique et rayonnement culturel, s'inscrirait directement dans les thèmes soulevés par l'exercice prébudgétaire actuel.

## **Conclusion**

[22] Pour conclure, miser sur ces trois stratégies, soit maximiser l'allocation de ressources, préserver des programmes à succès et saisir de nouvelles occasions permettrait au gouvernement fédéral de répondre de façon tangible aux aspirations des CFMS. Les mesures proposées par l'ACFA s'harmoniseraient pleinement avec les grandes orientations identifiées dans l'exercice prébudgétaire fédéral et offriraient une vision moderne, inclusive et durable du développement canadien.